Association Cantonale d'Animation de Saint Michel de Maurienne

LETTRE AUX ASSOCIATIONS N° 29

Le temps du renouvellement des adhésions

Le personnel ainsi que les bénévoles de l'ACA vous souhaitent une très bonne année 2010.

Comme chaque début d'année, nous vous proposons de reconduire votre adhésion.

Cela permet aux associations de profiter des services offerts par l'ACA : reprographie, documentation, spectacles et sorties à tarifs préférentiels (également proposés aux particuliers), conseils, ... et de nous apporter votre soutien !

Le montant pour les associations reste inchangé et est de 16 €. Pour les adhésions individuelles le tarif est passé à 2 €.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont soutenu en 2009 pour mener à bien les projets :

- Forum des associations
- Sorties nature,
- Visite de Lyon,
- Spectacles de l'espace Malraux,
- Fête « Pommes, Potes et Potirons ».

D'autres projets verront bientôt le jour et nous ne manquerons pas de vous tenir informé. Votre participation est importante pour la vie associative du canton.

Tout comme les manifestations que vous proposez tout au long de l'année, et que nous diffusons largement. Pour enrichir la communication autour de vos actions, accordez-nous un petit moment pour remplir la fiche jointe à cette lettre.
Cela nous permettra également d'alimenter le site internet de l'ACA, qui va être restructuré.
Il en va de même pour les informations qui paraissent sur le guide du canton.
Ces dernières sont très importantes puisqu'elles permettent d'élaborer un support fiable pour tous les habitants du canton.

Vos photos nous intéressent également pour étayer nos articles.

Nous vous rappelons que nous vous accueillons désormais au 13 rue du Général Ferrié, aux horaires suivants :

- lundi, mardi et jeudi de 13h30 à18h,
- le vendredi de 9h à 12h,
- en dehors de ces horaires sur rendez-vous.

A trés bientôt...

Carte d'adhésion, ou non ?

Les adhésions peuvent se concrétiser par une carte d'adhérent.

Dans le cas où il y a délivrance d'une carte, cela signifie que l'adhérent : accepte de se conformer aux statuts et au règlement intérieur, et bénéficie des droits offerts aux adhérents (par exemple, participer à l'assemblée générale annuelle et aux décisions à prendre, participer aux activités spécifiques, ...).

Il est conseillé de faire remplir un bulletin d'adhésion afin que l'association puisse apporter la preuve de l'adhésion. Mais aussi dans certaines associations le paiement d'une cotisation.

Cela permet aussi d'obtenir des informations sur l'adhérent (nom, prénom, adresse, téléphone, ...) qui facilitera la création d'une base de données. Il faut cependant savoir que certains fichiers doivent être déclarés à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Généralement pour les associations il existe une dispense, dans le cas où le fichier ne sert pas à des fins commerciales.
De même l'adhérent possédera certains éléments sur l'association (coordonnées, horaires d'ouverture, ...).

Mais au-delà de l'intérêt administratif, la carte d'adhésion a une valeur symbolique car elle confirme l'appartenance à l'association.

C'est pour cela que la lettre de renouvellement ne doit pas être trop impersonnelle et formelle.

Quelques conseils pour rédiger votre courrier

• Rappeler succinctement les diverses manifestations de l'année écoulée, mais aussi les projets à venir, car il est important que l'adhérent soit informé des activités de l'association.
• Préférez un style clair, des phrases courtes, le tutoiement si c'est la forme utilisée habituellement. Cela rapproche et renforce le sentiment de participer à un projet commun.
Sans réponse au bout de 3 semaines adresser une première relance. Sans retour, appelez lles intéressés afin d'obtenir une explication sur la non-adhésion.

Ainsi vous ferez progresser la qualité de votre vie associative.

Les réformes en cours au niveau des services de l'Etat

En 2010, les services de l'Etat en Savoie se réorganisent.

Au 1er janvier, la Direction Départementale Jeunesse et Sports intègre la nouvelle «Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) autour des axes suivants :

• accompagner le développement de l'attractivité du territoire et l'action des acteurs locaux
• apporter des réponses adaptées aux attentes des publics, notamment celles des populations les plus fragilisées et prévenir les situations de tension économique et sociale

Dans l'immédiat, les services actuels continueront d'être apportés sans changement et au même lieu:

DDCSPP de la Savoie - 6, montée Valérieux - 73 000 Chambéry